

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 10/10/2023
DECISION N° 20231010_B_088

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPIUS,

Étaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : pouvoir
à Claude VIAL, Christine BONNEFOY : pouvoir à Frédéric
GIRODET

Étaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique
Objet : Vente des parcelles AN0022 et AN0034 à l'entreprise AMCA

Le Bureau,

N° 20231010_B_088

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Contre l'avis des domaines indiquant une valeur de 30 000 €
- Décide de vendre les parcelles ci-après désignées à la société Atelier
Métallerie Chaudronnerie Aurécois - AMCA, ou toute personne morale que
l'acquéreur déciderait de se substituer, dont le siège social est à Aurec sur
Loire pour un montant de 62 390 € HT.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Reference cadastrale	Commune	Contenance
AN00022	Pont Salomon	1 154 m ²
AN00034	Pont Salomon	218 m ²
		1 372 m ²

- Autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de
vente, et en cas d'absence, avec faculté de substitution par une SCI

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 octobre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20231010-20231010_B_088-AU
Reçu le 17/10/2023